



Présentation de fiche d'enregistrement des associations de diaspora dans en Italie (à titre indicatif, sous réserve d'actualisation par l'administration italienne)

La première page de l'acte administratif de reconnaissance ("Acte constitutif de l'association"), mentionne:

- Contacts et adresse
- Président
- Téléphone
- Fax
- E-mail
- Dénomination et Fondateurs de l'association
- Siège
- Organes
- Fonds
- Loi de référence

Suivent après les statuts de l'association, avec notamment les mentions suivantes:

- Constitution et finalités
- Domaine d'activités
- Objectifs
- Durée
- Adhésion et discipline
- Demande de reconnaissance et pièces à fournir
- Représentation auprès des instances administratives et judiciaires
- Participation aux activités de l'association
- Obligations des membres
- Conditions de pertes de qualité de membre

Patrimoine social, ressources et bénéficiaires :

- Patrimoine social lors de la constitution de l'association
- Caractère personnel de l'adhésion à l'association
- Durée et période de contribution
- Non remboursement des cotisations acquises
- Conditions d'établissement du bilan de l'association
- Passif et actif de l'association

Les organes de l'association

L'assemblée :

- son objet
- les cas de sa convocation
- les votes
- le procès-verbal des délibérations

Le Conseil de direction :

- composition
- responsabilités
- direction des travaux

Le Président :

- rôles et tâches

Le Secrétariat

Le budget

Les conventions éventuelles

La dissolution de l'association :

- la prise de la décision
- redistribution du patrimoine

Les dispositions finales.

La déclaration donne lieu à un "Certificat d'attribution de numéro de code fiscal"

NB : Cette fiche est le résultat de la collecte des données par le Pr. Ram Christophe SAWADOGO pour le compte de l'étude sur la Diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en France et en Italie » financé par le Fonds de l'OIM pour le Développement (2015)